galian-smabtp

ASSURANCE PROPRIÉTAIRES

Tableau des garanties

Assurance propriétaire non-occupant

Événements et frais garantis	Biens, responsabilités et dommages	Limites de garanties	Franchises
ÉVÉNEMENTS			
Incendie et événements assimilés, événements climatiques, attentats, vol et vandalisme	Bâtiments et aménagements immobiliers	Valeur à neuf de reconstruction(1)	135 €
	Biens mobiliers	6 300 €	
Catastrophes naturelles et technologiques	Bâtiments et aménagements immobiliers	Valeur à neuf de reconstruction(1)	Franchise légale
	Biens mobiliers	6 300 €	
Dégât des eaux	Bâtiments et aménagements immobiliers	Valeur à neuf de reconstruction(1)	135 €
	Biens mobiliers	6 300 €	
Recherche de fuite d'eau et réparation des conduites d'eau non enterrées	×	1 575 €	135 €
Bris de vitres	×	Valeur de remplacement	70 €
FRAIS COMPLÉMENTAIRES			
Frais de déblais et de démolition	×	10 % de l'indemnité versée pour les dommages aux biens	135 €
Prime Dommages- Ouvrage	×	Montant de la prime	135 €
Perte d'usage des locaux assurés	×	2 ans de loyers ou de valeur locative	135 €
Frais annexes, honoraires architecte, frais supplémentaires	×	5 % de l'indemnité versée pour les dommages aux biens	135 €
GARANTIES SPECIALES			
Garantie spéciale prêt immobilier	×	Jusqu'à 4 mensualités	Néant
Garantie des risques individuels de la copropriété	×	À concurrence de 38.000 € par année d'assurance	Néant (2)
Garantie complémentaire des risques locatifs	×	Montants identiques à ceux prévus pour les garanties responsabilités civiles ci-dessous	Néant (2)
Garantie du copropriétaire bailleur	×	Jusqu'à 2 000 € de charges supplémentaires par a par an	Néant
RESPONSABILITÉS			
Responsabilité du fait des bâtiments	Dommages corporels seuls	6 000 000 €	Néant
	Dommages matériels et immatériels	1 000 000 €	Néant (2)
Responsabilité en tant que propriétaire et copropriétaire	Dommages matériels, immatériels et corporels confondus	6 000 000 €	Néant (2)
Responsabilité en tant que non occupant	Dommages matériels et immatériels	2 000 000 €	Néant
Défense recours	×	20 000 €	Recours judiciaire si dommages résiduels > à 750 €

(1) La somme versée à un assuré ne pourra en aucun cas excéder 1 500 000 €, tous postes de préjudice confondus, quel que soit le nombre de lots dont il est propriétaire dans l'immeuble frappé par le sinistre.
(2) Sauf cas particulier 4.11 et 4.12 de la notice d'information.

TG PNOS 082025

GALIAN-SMABTP, Société Anonyme au capital de 87.976.100,52 euros - RCS Paris 423 703 032 Adresse du siège social : 89, rue La Boétie 75008 Paris
ALTIMA Assurances || Société anonyme au capital de 71 020 552,90 entièrement libéré. Siège social : 275 rue du stade - 79180 CHAURAY - RCS Niort 431 942 838 - Entreprise régie par le Code des assurances. Entreprises soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - Tél. : 01 49 95 40 00 - www.acpr.banque-france.fr.